

Chapitre 7 : Voter de 1815 à 1870 / Leçon

Problématique : Comment les Français exercent-ils le droit de vote dans de nouveaux paysages politiques ?

Sommaire :

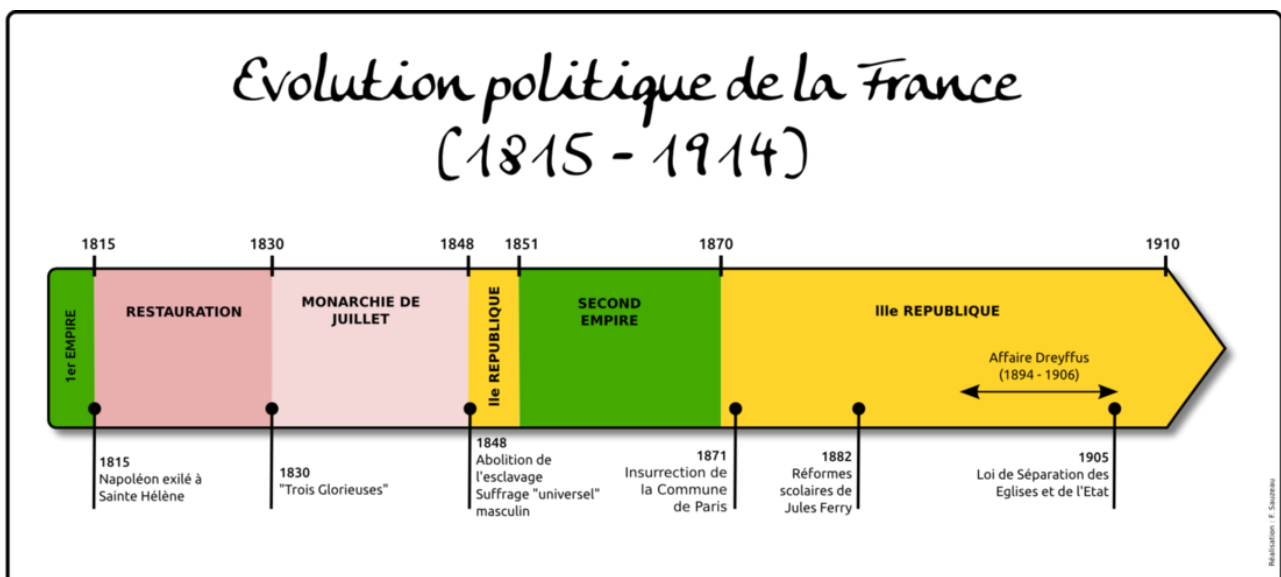
Introduction

- I. **La conquête du droit de vote de 1815 à 1848**
 - a. La Restauration
 - b. La monarchie de Juillet
- II. **L'apprentissage du suffrage universel entre 1848 et 1870**
 - a. L'obtention du suffrage universel en 1848
 - b. Voter sous le Second Empire
 - c. La Troisième République

Conclusion

Introduction

L'obtention du droit de vote est l'un des grands combats du XIXe siècle en France ; les Français vont en faire l'expérience, malgré des changements de régimes politiques importants.



Source : HGEC-over-blog.com

A la chute de Napoléon Ier en 1815, les souverains européens rétablissent la dynastie des Bourbons sur le trône de France. C'est la **Restauration**. Louis XVIII puis Charles X, les petits frères de Louis XVI, règnent sur la France dans le cadre d'une **monarchie constitutionnelle**.

Restauration : Régime politique de la France établi après le Premier Empire et qui voit le retour au pouvoir de la dynastie des Bourbons (Louis XVIII et Charles X).

Monarchie constitutionnelle : Régime politique dans lequel les pouvoirs du roi sont limités par une constitution. Elle se distingue donc de la monarchie absolue.

Suite aux journées révolutionnaires des **Trois Glorieuses**, en 1830, Charles X est chassé du pouvoir. Son cousin Louis-Philippe, de la maison des Orléans, prend le pouvoir. C'est la **monarchie de Juillet**.

En 1848, Louis-Philippe est renversé par la révolution de février (le « Printemps des Peuples »). La France redevient une **République**.

République : Régime politique dans lequel le pouvoir est exercé par les représentants de la population (généralement élus).

Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon Ier, est élu Président. En 1852, il décide de se maintenir à la tête du pays par un **coup d'État** et proclame le **Second Empire**.

Coup d'État : Prise de pouvoir par la force.

Napoléon III se maintient à la tête de la France jusqu'en 1870, date de la **guerre franco-prussienne** qui est une défaite retentissante pour la France. Il quitte le pouvoir et la **Troisième République** s'installe. Régime particulièrement stable, elle ne prendra fin qu'en 1940 lors de la défaite française face à l'Allemagne, au début de la Seconde Guerre mondiale.

Au cours de ces différents régimes, la pratique du vote se modifie.

Document : L'évolution du nombre d'électeurs en France de 1815 à 1870

L'évolution du nombre d'électeurs en France de 1815 à 1870.

	Restauration (1815-1830)		Monarchie de Juillet (1830-1848)		Seconde République (1848-1852)		Second Empire (1852-1870)	
	1815	1827	1831	1847	1848	1850	1852	1870
Nombre d'électeurs	66 500	89 000	166 000	248 000	9 600 000	6 800 000	10 200 000	11 000 000
Pourcentage d'électeurs par rapport à la population masculine de plus de 21 ans	0,80%	1,00%	1,80%	2,30%	90,00%	64,00%	92,00%	94,00%

Source : Jean-Michel Gaillard (dir.), *Histoire 2^{nde}, Les fondements du monde contemporain*, Paris, Bréal, 2001.

Dès lors, il faut se demander quels sont les Français qui exercent ce droit de vote et quelle pratique ils ont du suffrage, qui est une expérience politique nouvelle.

Précisons que le droit de vote ne concernera que les hommes durant toute la période. Le suffrage, qu'il soit censitaire ou universel, reste masculin. Les femmes n'obtiennent le droit de vote qu'en 1944, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

1. La conquête du droit de vote de 1815 à 1848

A. La Restauration

En 1815, la monarchie est rétablie en France avec la montée sur le trône du frère de Louis XVI, Louis XVIII. Néanmoins, il n'est pas envisageable de rétablir une monarchie absolue, telle que l'a connu la France d'avant la Révolution française.

Ainsi, le roi doit composer avec les libertés acquises par les Français. Il accepte une constitution qui limite ses prérogatives, appelée « la charte ». Ce texte est une sorte de compromis entre les acquis révolutionnaires et les principes monarchiques :

- Maintien des grands principes de liberté et d'égalité (ex : égalité devant l'impôt, liberté religieuse, liberté de la presse...).
- La religion catholique est rétablie comme religion d'État
- Le roi dispose seul du pouvoir exécutif et il possède une partie importante du pouvoir législatif (il est seul à avoir l'initiative des lois).

Cependant, ce pouvoir législatif est partagé avec deux chambres, qui contrebalancent donc le pouvoir du roi :

- La Chambre des Pairs est composée de membres choisis par le roi. Les Pairs sont le plus souvent des nobles, choisis par hérédité.
- La Chambre des députés est élue pour cinq ans.

Les citoyens choisissent ainsi les députés, mais le mode de scrutin est très limitatif.

Sur une population totale de 30 millions d'habitants en France métropolitaine, moins de 100 000 Français participent, les plus riches et de plus de 30 ans : c'est le suffrage censitaire.

Document : Les conditions pour voter sous la Restauration

Être un homme	< 100 000 électeurs
Payer plus de 300 francs de cens par an	
Avoir plus de 30 ans	

Suffrage censitaire : Système électoral dans lequel seuls les citoyens masculins qui paient un certain montant d'impôt (le « cens ») ont le droit de vote.

B. La monarchie de Juillet

En 1830, le roi Charles X menace les acquis révolutionnaires de 1789 et souhaite suspendre la liberté de la presse. Les Parisiens se soulèvent et montent des barricades.

Document : La liberté guidant le peuple d'Eugène Delacroix – Source Wikipédia

Ce tableau d'Eugène Delacroix représente une scène des Trois Glorieuses (ou « Révolution de Juillet ») qui ont lieu les 27, 28 et 29 juillet 1830.

Charles X quitte le pouvoir et Louis-Philippe, son cousin, le remplace.



Comme durant la Restauration, la monarchie de Juillet reste une **monarchie constitutionnelle** et le roi conserve le pouvoir exécutif. Il nomme les ministres et la chambre des Pairs. La chambre des députés est toujours élue par les citoyens disposant du droit de vote.

Néanmoins, après la révolution de 1830, la monarchie de Louis-Philippe est plus libérale. Le nouveau souverain élargit le champ des votants en abaissant le cens et l'âge nécessaires pour voter. Mécaniquement, le nombre d'électeurs progresse. Néanmoins, les personnes aux faibles revenus restent écartées du vote et n'ont aucun représentant dans les assemblées.

Document : Les conditions pour voter sous la monarchie de Juillet

Être un homme	170 000 électeurs
Payer plus de 200 francs de cens par an	
Avoir plus de 25 ans	

Parallèlement, Louis-Philippe supprime l'hérédité de la chambre des Pairs. Il va donc y avoir une extension progressive des pairs nommés sous la Restauration. Le roi peut « créer » des Pairs pour récompenser ses soutiens les plus fidèles.

Sous Louis-Philippe, des voix s'élèvent pour réclamer le suffrage universel (masculin). C'est le cas du député Ledru-Rollin.

Document : Discours d'Alexandre Ledru-Rollin aux électeurs de la Sarthe, 23 juillet 1841.

« La souveraineté, du peuple, tel est, en effet, le grand principe qu'il y a près de cinquante années, nos pères ont proclamé. Mais cette souveraineté, qu'est-elle devenue ? **Aujourd'hui, le peuple, c'est un troupeau conduit par quelques privilégiés comme vous, comme moi, messieurs, qu'on nomme électeurs, puis par quelques autres, plus privilégiés encore, qu'on salue du titre de député.** Et si ce peuple, qui n'est point représenté, se lève pour revendiquer ses droits, on le jette dans les cachots. S'il s'associe pour ne pas périr de misère et défendre son salaire insuffisant, on le jette dans les cachots. Si, comme à Lyon, dans les jours de funèbre mémoire, il écrit sur son étendard : "Du pain ou la mort", on le mitraille (1) [...].

C'est dire assez que ce système [...] a fait son temps, et qu'il faut le changer [...]. Et pour le changer, Messieurs, la réforme électorale est le premier pas à faire. Cette réforme, il la faut radicale. **Que tout citoyen soit électeur, que le député soit l'homme de la nation, non de la fortune ; qu'il soit désigné pour sa vertu.** »

Discours d'Alexandre Ledru-Rollin aux électeurs de la Sarthe, 23 juillet 1841.

(1) En 1831 et 1834, les canuts, ouvriers de la soie à Lyon, se sont révoltés pour obtenir une augmentation de leurs revenus. Ces insurrections ont été très durement réprimées.

L'argument en faveur du suffrage universel est repris par de nombreuses voix dont celle de l'écrivain Victor Hugo : priver les plus pauvres du droit de vote, c'est leur laisser la violence comme seul moyen d'expression. Or, comme l'indique Ledru-Rollin, dès qu'un membre du peuple revendique ses droits, « on le jette dans les cachots ».

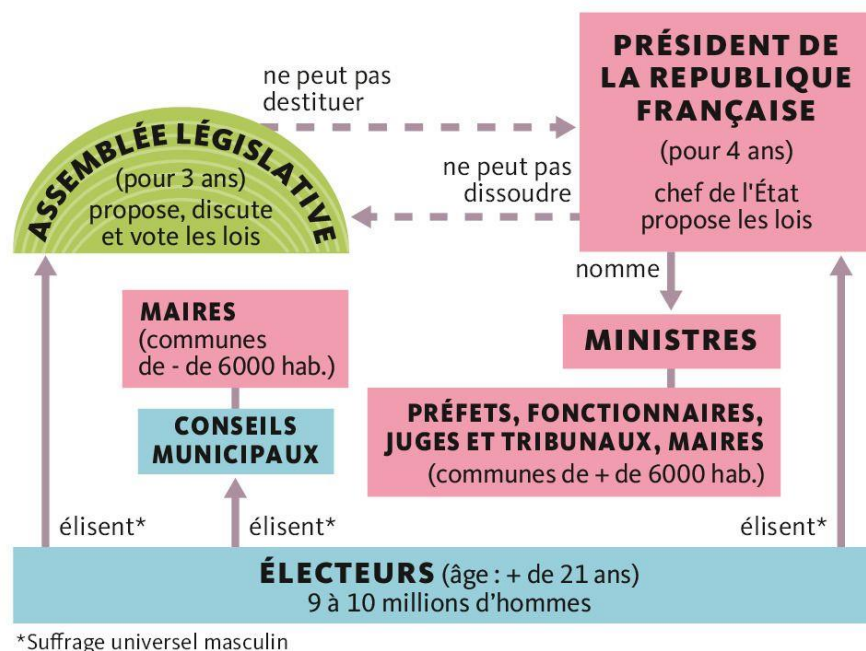
Louis-Philippe ne franchit pas ce pas et maintient le suffrage censitaire, défendu par une part importante de la classe bourgeoise attachée à ses prérogatives. C'est en 1848, suite aux révolutions de février, que la France adopte le suffrage universel.

2. L'apprentissage du suffrage universel entre 1848 et 1870

A. L'obtention du suffrage universel en 1848

En 1848, c'est l'année du Printemps des Peuples. La révolution de février met fin à la monarchie et instaure la Deuxième République.

Document : La constitution de la Deuxième République – Source Belin



La constitution de la Deuxième République se rapproche d'une stricte séparation des pouvoirs, contrairement aux régimes précédents.

⇒ Un président de la République, élu par les citoyens, nomme les ministres et dispose du pouvoir exécutif

⇒ Une assemblée législative, élue par les citoyens, dispose du pouvoir législatif

© Belin Éducation/Humensis, 2019 Histoire, Première, 2019
© Séverine Germain

Les Français obtiennent le suffrage universel masculin.

Suffrage universel masculin : Vote qui concerne l'ensemble des hommes citoyens français de plus de 21 ans.

Des voix s'élèvent pour demander le vote des femmes. En effet, les femmes se sont exprimées politiquement et socialement durant la révolution de février 1848. Par exemple, on trouve des journaux comme *La voix des femmes* d'Eugénie Niboyet ou encore *L'opinion des femmes* de Jeanne Deroin. Elles réclament le suffrage réellement universel et sollicitent l'écrivaine George Sand afin que celle-ci se présente aux élections législatives.

Sand refuse, arguant du fait que les femmes ne sont pas encore suffisamment instruites politiquement pour jouer un rôle tel que celui de députée.

Document : Les conditions pour voter sous la Deuxième République

Être un homme	> 9 millions d'électeurs
Avoir plus de 21 ans	

Ainsi, le nombre d'électeurs atteint plus de 9 millions. Riches ou pauvres ont désormais le même pouvoir sur les élections. C'est une nouvelle pratique politique que les Français découvrent en 1848.



Voter implique des pratiques : organisation du vote dans des lieux représentatifs de la République comme les mairies, préparation des bulletins de vote, installation de l'urne, ...

Document : Les souvenirs d'Alexis de Tocqueville (*Souvenirs de 1848*)

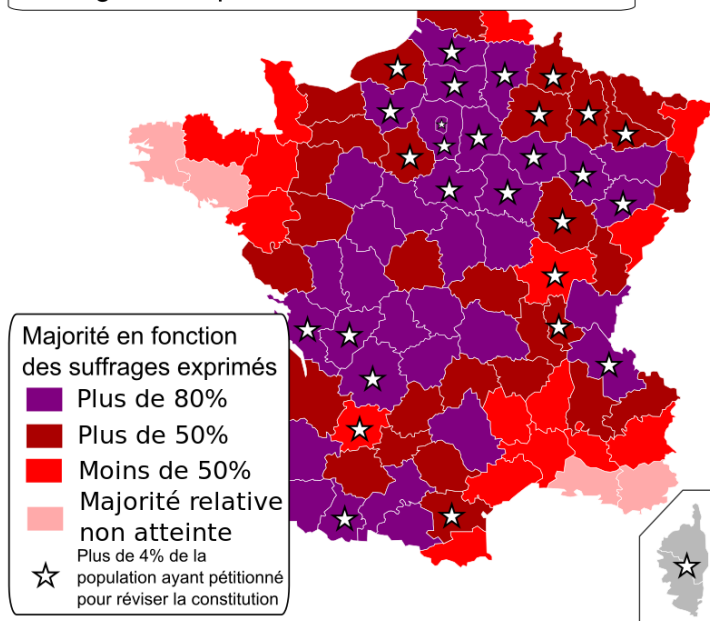
« Nous devions aller voter ensemble au bourg de Saint-Pierre, éloigné d'une lieue de notre village. Le matin de l'élection, tous les électeurs, c'est-à-dire toute la population mâle au-dessus de 20 ans, se réunirent devant l'église. Tous ces hommes se mirent à la file deux par deux, suivant l'ordre alphabétique [...]. **Nous ne laissions derrière nous que les enfants et les femmes** ; nous étions en tout 170 [...]. Je rappelai à ces braves gens **la gravité et l'importance de l'acte qu'ils allaient faire** ; je leur recommandai de ne point se laisser accoster ni détourner par les gens [...], mais de marcher sans se désunir et de rester ensemble, chacun à son rang, jusqu'à ce qu'on eût voté [...]. Tous les votes furent donnés en même temps, et j'ai lieu de penser qu'ils le furent tous au même candidat. »

Alexis de Tocqueville, *Souvenirs de 1848*, Calmann Lévy, 1893.

Ce nouvel acte politique et civique remporte un franc succès. Ainsi, aux élections de l'Assemblée constituante d'avril 1848, la participation est de 83% !

Document : Louis-Napoléon Bonaparte vainqueur aux présidentielles de 1848

Suffrages bonapartistes du 10 décembre 1848



Les élections présidentielles de décembre 1848 sont à nouveau très suivies, avec 75% de votants.

Elles portent **Louis-Napoléon Bonaparte**, neveu de Napoléon Ier, au poste de premier **Président de la République**. Sa victoire est écrasante : il obtient plus de 74% des voix.

Bonaparte doit rester président pour 4 ans. A quelques mois de la fin de son mandat, alors que la Constitution de la Deuxième République lui interdit de se représenter, il refuse de laisser le pouvoir. C'est le **coup d'État du 2 décembre 1851**.

Cette date n'a pas été choisie au hasard : Louis-Napoléon se place en successeur de son oncle. Napoléon Ier a été sacré le 2 décembre 1804.

B. Voter sous le Second Empire

Un an après son coup d'État, le 2 décembre 1852, Louis-Napoléon Bonaparte devient empereur sous le nom de Napoléon III.

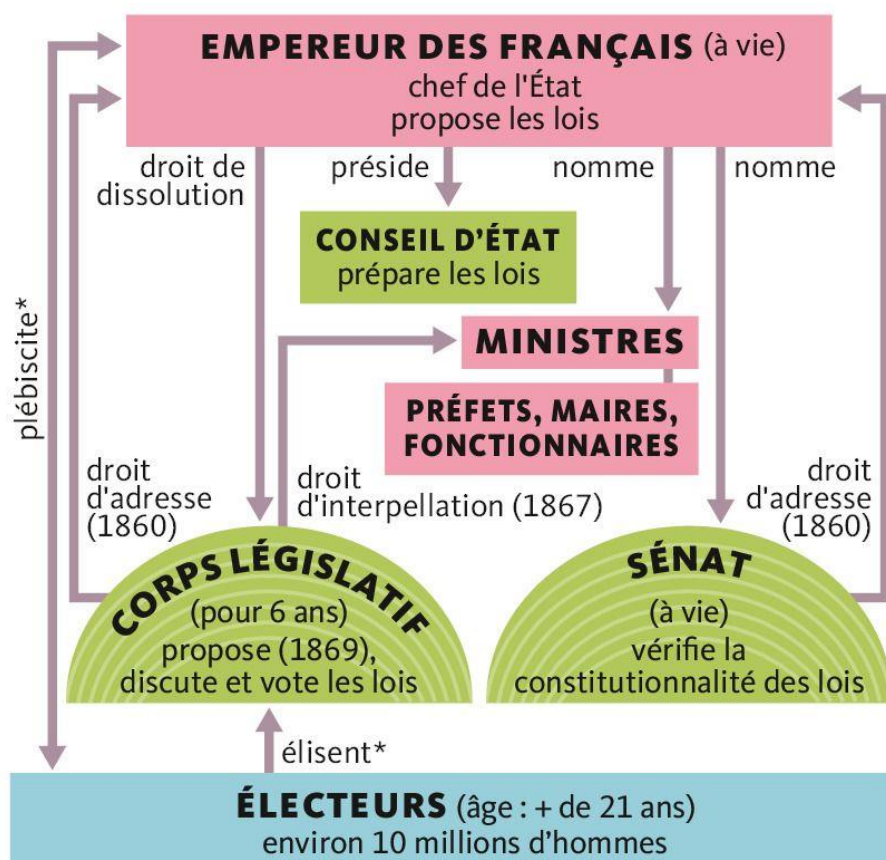
Le Second Empire est un **régime autoritaire** : l'empereur concentre les pouvoirs exécutif et législatif. Il a seul l'initiative des lois. Il maintient une « façade » démocratique, en conservant le suffrage universel. Ainsi, sous l'Empire, tous les hommes de plus de 21 ans ont le droit de vote. Ils élisent les députés du Corps législatif.

Document : Les conditions pour voter sous le Second Empire

Être un homme	10 millions d'électeurs
Avoir plus de 21 ans	

Néanmoins, ce droit de vote est presque factice car c'est le Conseil d'État et le Sénat qui possèdent en réalité le pouvoir législatif. Or, ces deux institutions sont nommées directement par l'empereur.

Document : Le fonctionnement du Second Empire – Source Belin



Si le Corps législatif, élu au suffrage universel, propose et vote les lois, les candidats sont validés par les préfets. On parle de « candidats officiels ».

Par exemple, des universitaires réputés comme Jules Michelet voient leur candidature rejetée car ils ont des opinions politiques favorables au rétablissement de la République.

Pour avoir critiqué ce système autoritaire, l'écrivain Victor Hugo est contraint à l'exil dans les îles anglo-normandes.

*Suffrage universel masculin

© Belin Éducation/Humensis, 2019 Histoire, Première, 2019
© Séverine Germain

Candidats officiels : Candidats aux élections proposés et soutenus par le pouvoir politique, et qui s'engageaient en retour à soutenir la politique de l'empereur.

Lisez ci-après l'appel d'un maire « officiel » à ses électeurs, les incitant à voter aux législatives pour un candidat officiel, soutien de l'empereur. Cet appel porte ses fruits : sur 241 votants, 240 ont donné leur voix au candidat officiel !

Document : L'appel d'un maire du canton de Lamotte-Beuvron à ses électeurs lors élections législatives de 1863. Ce maire invite à soutenir un « candidat officiel »

« Électeurs de Vouzon,

Vous êtes appelés à venir déposer vos votes à la mairie les dimanche et lundi 31 mai et 1er juin prochains, pour nommer un député au Corps Législatif.

Vous n'oublierez pas tous les bienfaits dont l'Empereur a comblé notre commune à ses différents passages, secours pour les pauvres, secours pour notre église, don de la pompe à incendie.

Électeurs de Vouzon, vous prouverez notre reconnaissance à l'Empereur en donnant vos voix à l'honorable M. Clary, recommandé par le Gouvernement et par les services qu'il a rendus au département.

Vous n'oublierez pas qu'il vient encore de venir au secours de notre commune, en obtenant pour nous une somme de deux mille francs pour notre église dont nous ne pouvions payer les dépenses.

Électeurs de Vouzon, unissez-vous donc tous pour porter vos votes sur M. Clary qui seul représente la pensée de l'Empereur votre auguste Bienfaiteur...

Électeurs de Vouzon, votre maire compte sur votre dévouement pour le gouvernement qui veut votre bien-être.

Vouzon, le 22 mai 1863, le maire de Vouzon »

Appel reproduit par DUPEUX, Georges, *Aspects de l'histoire économique et sociale du Loir-et-Cher, 1848-1914*, Paris, École Pratique des Hautes Études, 1962, p. 390.

Pour accentuer l'image « démocratique » qu'il souhaite donner à son régime politique, Napoléon III affirme tenir son pouvoir directement du peuple, et donc ne dépendre d'aucune assemblée. Ainsi, il consulte fréquemment les citoyens par **plébiscite**.

Plébiscite : Consultation du peuple auquel on demande de répondre par « oui » ou par « non » à une question.

En effet, lors de sa prise de pouvoir par la force en 1851, il avait organisé un plébiscite sur la question : « Voulez-vous maintenir l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte ? ». Les Français avaient alors massivement répondu « oui ».

Au total, cinq plébiscites sont organisés sous l'Empire. Tous valident la question posée par l'empereur, dans des proportions qui lui sont très favorables. Par exemple, le « oui » l'emporte à 83% lors du dernier plébiscite de mai 1870.

Le Second Empire prend fin en 1870 avec la défaite des Français face aux Prussiens à Sedan. Napoléon III est fait prisonnier à l'issue de la bataille. Les Républicains parisiens en profitent pour proclamer la **République** le 4 septembre 1870.

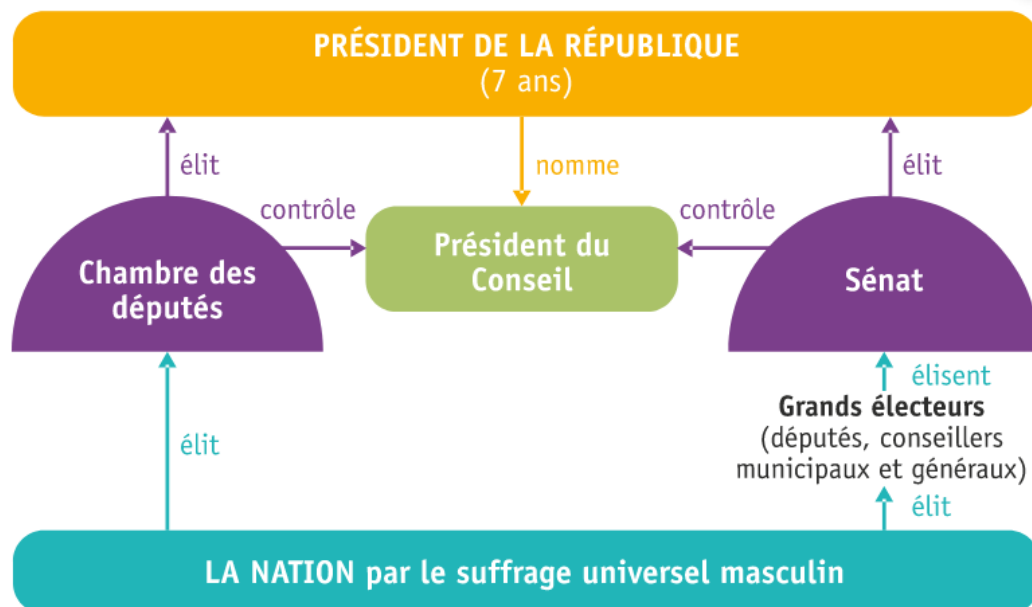
Napoléon III s'exile alors en Angleterre après sa libération et il y meurt en 1873.

C. La Troisième République

La Troisième République est proclamée le 4 septembre 1870 dans un contexte de guerre. En effet, la guerre franco-prussienne ne s'achèvera que le 28 janvier 1871.

Cette nouvelle république n'est pas acquise : ses premiers députés sont même à majorité monarchistes ou bonapartistes ! Pourtant, elle va perdurer jusqu'en 1940.

Document : Le fonctionnement de la Troisième République – Source Livre scolaire



Document : Les conditions pour voter sous la Troisième République

Être un homme	10 millions d'électeurs
Avoir plus de 21 ans	

Deux grandes élections ponctuent le calendrier électoral :

1. Les élections législatives = les députés sont élus au suffrage universel direct
2. Les élections sénatoriales = les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect

Suffrage universel direct : Mode de scrutin dans lequel les électeurs choisissent directement la personne qu'ils souhaitent voir élue.

Suffrage universel indirect : Mode de scrutin dans lequel les électeurs ne choisissent pas directement la personne qu'ils souhaitent voir élue, mais élisent des personnes qui font ce choix.

Le coup d'État de Napoléon III incite les constituants à ne pas faire élire directement le Président de la République. Ainsi, seuls les députés tiennent directement leur pouvoir du peuple. Ils élisent le Président, qui a des pouvoirs très limités.

La Troisième République est donc la consécration du **régime parlementaire**.

Régime parlementaire : Régime politique fondé sur la collaboration des pouvoirs entre le corps législatif (le Parlement) et le corps exécutif (le gouvernement).

Conclusion

La période 1815-1870 a été une période de **profonds bouleversements politiques** en France. Différents régimes politiques se succèdent en raison de crises (révoltes, révolutions, guerre).

Si en 1815 les Français sortent d'un régime impérial autoritaire, les nouveaux dirigeants ne peuvent pas écarter les grands acquis de la Révolution française. Ainsi, dès la Restauration, des Français sont appelés aux urnes.

Il faut attendre 1848 et la proclamation de la Deuxième République pour que tous les hommes, sans prise en compte du niveau de richesse, puissent voter. En revanche, le suffrage réellement universel attendra l'année 1944, avec l'extension du droit de vote aux femmes.

Aujourd'hui, le droit de vote concerne toutes les personnes de plus de 18 ans.

Lexique

Candidats officiels	Candidats aux élections proposés et soutenus par le pouvoir politique, et qui s'engageaient en retour à soutenir la politique de l'empereur.
Coup d'État	Prise de pouvoir par la force.
Monarchie constitutionnelle	Régime politique dans lequel les pouvoirs du roi sont limités par une constitution. Elle se distingue donc de la monarchie absolue.
Plébiscite	Consultation du peuple auquel on demande de répondre par « oui » ou par « non » à une question.
Régime parlementaire	Régime politique fondé sur la collaboration des pouvoirs entre le corps législatif (le Parlement) et le corps exécutif (le gouvernement).
République	Régime politique dans lequel le pouvoir est exercé par les représentants de la population (généralement élus).
Restauration	Régime politique de la France établi après le Premier Empire et qui voit le retour au pouvoir de la dynastie des Bourbons (Louis XVIII et Charles X).
Suffrage censitaire	Système électoral dans lequel seuls les citoyens masculins qui paient un certain montant d'impôt (le « cens ») ont le droit de vote.
Suffrage universel direct	Mode de scrutin dans lequel les électeurs choisissent directement la personne qu'ils souhaitent voir élue.
Suffrage universel indirect	Mode de scrutin dans lequel les électeurs ne choisissent pas directement la personne qu'ils souhaitent voir élue, mais élisent des personnes qui font ce choix.
Suffrage universel masculin	Vote qui concerne l'ensemble des hommes citoyens français de plus de 21 ans.

Travaillez cette notion avec un parcours pédagogique progressif clé en main

Cette ressource de type : **Cours gratuit**, pour le niveau : **4ème**, dans la catégorie : **Voter de 1815 à 1870**, ne constitue qu'**une étape** d'un **parcours pédagogique complet prêt à l'emploi** pour apprendre, s'entraîner et maîtriser cette notion **étape par étape**.

Étape 1. Cours gratuit : Comprendre la règle

Découvrir la notion grâce à des explications simples et des exemples concrets.

- [Leçon 4ème Voter de 1815 à 1870](#) (pdf)
- [Leçon 4ème Voter de 1815 à 1870](#) (word)
- [Retenir autrement 4ème Voter de 1815 à 1870](#) (pdf)
- [Retenir autrement 4ème Voter de 1815 à 1870](#) (word)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)

Étape 2. Exercices : S'entraîner progressivement

Des exercices progressifs pour avancer étape par étape

- [Exercices 4ème Voter de 1815 à 1870](#) (pdf)
- [Exercices 4ème Voter de 1815 à 1870](#) (word)
- [Exercices corrigés 4ème Voter de 1815 à 1870](#) (pdf)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)

Étape 3. Évaluation Bilan : Vérifier ses acquis avant le contrôle

Des évaluations et corrections pour se préparer sereinement

- [Evaluation 4ème Voter de 1815 à 1870](#) (pdf)
- [Evaluation 4ème Voter de 1815 à 1870](#) (word)
- [Evaluation corrigée 4ème Voter de 1815 à 1870](#) (pdf)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)

Étape 4. Séquence / Fiche de prep : Ressources enseignants clé en main

Accéder aux fiches de préparation, séquences et séances complètes pour enseigner la notion facilement.

- [Voter de 1815 à 1870 - 4ème – Séquence complète](#)
- [Télécharger toutes les fiches de cette étape](#) (zip)
- [Télécharger toutes les fiches du parcours pédagogique](#) (zip)